

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE193438023**

**Accorder un contrat de trente-six (36) mois à
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
pour les services d'experts conseils avec le
logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une
somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses -
Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions
conformes).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires leur ont permis d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant l'écart de 28,2%, favorable à la Ville. Les membres en déduisent que cet écart est le résultat de la combinaison de deux éléments : 1) la base de calcul utilisée pour établir les taux horaires dans l'estimé interne était élevée et 2) les soumissionnaires de ce marché ont actuellement tendance à pratiquer des prix à la baisse, notamment l'adjudicataire dont la stratégie de prix, des plus agressives, lui a permis d'obtenir le contrat.

En outre, les commissaires ont questionné le lien entre ce contrat et les deux autres contrats pour le projet Maximo. Le Service des technologies de l'information a expliqué qu'un projet en est un de maintenance industrielle, qui vise à faire évoluer l'application en tant que telle, et que l'autre projet vise du développement en vue de permettre le déploiement de Maximo dans les arrondissements. En conclusion, la Commission est rassurée d'apprendre qu'une ressource TI assure l'arrimage des trois volets du développement de Maximo.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectué pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.